

Initiatives ministérielles

Nous avons entendu plusieurs députés, qui se sont prononcés sur ce projet de loi, parler de l'aube de ce qu'il est convenu d'appeler l'âge de l'information, de ce que cela signifie pour nous, aujourd'hui, et pour nos enfants demain. Certes, nous ignorons ce que l'avenir nous réserve, mais, chose sûre, ces adaptations sont des gages de réussite.

En ce qui concerne la viabilité de notre secteur culturel, le gouvernement s'engage à ce que les services à contenu canadien soient fortement présents sur l'autoroute de l'information, aussi bien sur le plan visuel que sur le plan sonore.

À mon avis, le débat à l'étape de la deuxième lecture s'est révélé à la fois intéressant et révélateur, intéressant en raison de l'étendue et de la portée des questions débattues, et révélateur puisqu'il a mis en évidence les différences fondamentales qui existent entre le point de vue du gouvernement et celui des députés des partis d'opposition.

Le négativisme qu'ont exprimé les opposants à ce projet de loi contraste de façon marquée avec l'assurance dont a fait preuve le gouvernement en déposant cette mesure législative et les diverses autres mesures qui institueront les autres grands ministères.

La manifestation de notre patrimoine national n'a jamais été aussi importante qu'à l'heure actuelle. Les mesures que le gouvernement a prises à cet égard reposent sur un sentiment d'optimisme face à l'avenir, je dis bien d'optimisme face à l'ingéniosité, à la compétence et à l'énergie constantes de nos compatriotes canadiens, pour que nous puissions assurer un avenir florissant et prospère à notre pays.

Je tiens à assurer à tous les Canadiens que leur gouvernement est déterminé à les servir avec toute l'efficacité et toute la compétence possibles.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir accordé la parole, et j'espère que ce projet de loi sera adopté rapidement.

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, je parlerai aujourd'hui du projet de loi C-53, qui constitue le ministère du Patrimoine canadien. Dans mon premier discours à la Chambre au sujet du projet de loi, j'avais parlé du multiculturalisme et du droit d'auteur. Je traiterai aujourd'hui du système des parcs nationaux. Quoique fondamentalement différents, ces secteurs relèvent tous de la responsabilité et de la compétence de Patrimoine Canada.

• (1555)

Je continue de me demander pourquoi Parcs Canada relève maintenant du ministère du Patrimoine canadien. Il est vrai que les parcs nationaux constituent une source d'information pour tous les Canadiens au sujet de l'histoire et de la culture canadiennes; mais les 35 parcs et réserves nationaux me semblent avoir une plus grande importance sur le plan environnemental. Avant

le dépôt de ce projet de loi par le gouvernement précédent, Parcs Canada relevait du ministère de l'Environnement.

Dans ses «Principes directeurs et politiques de gestion», Parcs Canada indique qu'il contribue à «façonner le sens collectif de l'identité et de la fierté nationales au Canada. Nous célébrons ce précieux patrimoine par les lieux historiques nationaux, les réserves et les parcs nationaux, les gares ferroviaires patrimoniales, les canaux historiques, les aires marines nationales, les rivières du patrimoine canadien, les édifices fédéraux à valeur patrimoniale et les plaques historiques».

Parcs Canada a redéfini le but qu'il poursuit de la façon suivante: «Assumer les responsabilités nationales et internationales en matière de reconnaissance et de conservation du patrimoine dans les aires assignées, et commémorer, protéger et mettre en valeur, directement et indirectement, des aspects représentatifs du patrimoine culturel et naturel du Canada afin d'en favoriser la compréhension, l'appréciation et la jouissance par le public, de manière à en assurer à long terme l'intégrité commémorative et écologique».

La loi de 1930 sur les parcs nationaux stipulait que: «Les parcs sont créés à l'intention du peuple canadien pour que celui-ci puisse les utiliser pour son plaisir et l'enrichissement de ses connaissances; ils doivent être entretenus et utilisés de façon à rester intacts pour les générations futures.»

Au fil des ans, le mandat et le but de Parcs Canada ont mis davantage l'accent sur la question plus générale de la protection de l'environnement, accordant moins d'importance à l'utilisation des parcs par le public. L'assujettissement des parcs à l'autorité du ministère du Patrimoine canadien m'amène à poser la question suivante: Les préoccupations environnementales de Parcs Canada risquent-elles de se perdre au milieu des questions patrimoniales?

Tout au long de son histoire, Parcs Canada a dû relever les mêmes défis, soit assurer l'équilibre entre le développement, la protection et la préservation de l'écosystème, et le financement, l'administration et la responsabilité financière du système de parcs.

Je voudrais en savoir plus au sujet des préoccupations des gens qui vivent près des parcs et y trouvent leur gagne-pain. Nos parcs des Rocheuses sont célèbres dans le monde entier et les gens viennent de partout pour les voir. Le tourisme a des retombées économiques qui se chiffrent dans les centaines de millions de dollars et il crée des centaines d'emplois directs.

Cet été j'ai rencontré des gens des parcs nationaux de Banff, Jasper et Waterton. Le plus grand défi pour les parcs de nos jours est de trouver un juste équilibre entre le développement et la protection des écosystèmes. Il n'y a pas de doute que Parcs Canada contribue à la culture et au patrimoine canadiens. Le développement des ressources des parcs permet de donner aux visiteurs des renseignements qui les aident à comprendre et à apprécier notre patrimoine naturel et culturel. Ce développement nourrit aussi ceux qui vivent et travaillent dans ces endroits.